Communauté de Communes des Sucs

Procès-Verbal

Conseil Communautaire

Lundi 4 mai 2026

A 19 h 30

Bessamorel

Salle de Messinhac

L'an deux mille vingt-six, le lundi 4 mai 2026, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sucs dûment convoqué s'est réuni à Bessamorel sous la Présidence de M Arthur LIOGIER.
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 24 avril 2026.

Début de séance : 19h40

PRESENTS :
Mr Jean Claude ABRIAL, Mr Pierre ASTOR, Mr Jean-Paul AULAGNIER, Mr Maxime AULAGNON, Mme Eveline BAYET, Mr Thierry BONNEFOY, Mr Pierre BONNET-SAHUC, Mr Lucas BROUSSELLE, Mr Jean-Pierre CHAPUIS, Louis CHAUDIER, Mme Marie-Aimée DEVUN PERBET, Mr Daniel DI-LITTA, Mr Éric DUBOUCHET, Mme Nadine DUFOUR, Mme Isabelle DURSAP, Mme Marie-Paule GAMOND, Mme Amanda GERENTES, Mme Martine GIBERT, Mme Patricia GOUDARD, M David JANIN, , Mr Arthur LIOGIER, Mme Huguette LIOGIER, Mr Gérard MALAQUI, Mme Agnès NOUVET CELLE, Mme Elisabeth OUILLON PELLISSIER, Mr Matthieu ROMEYER, Mme Sylvie ROUSSON GIRAUDON, Mme Julia SAHUC VALENTIN, Jean-Louis TRILLAND.

EXCUSES ET POUVOIRS :
Mr Gilbert BECHARD donne pouvoir à Mme Huguette LIOGIER
Mme Mylène BONCOMPAIN donne pouvoir à Mr Lucas BROUSSELLE
Mme Andrée COTTE donne pouvoirs à Mr Jean-Pierre CHAPUIS
Mr François MOALLIC donne pouvoir à Mme Eveline BAYET

EXCUSES Mr Frédéric KAUP, Mme Maryse RIBEYRON

Secrétaire de séance : Mme Amanda GERENTES

****

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

➢ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve le Procès-verbal de la séance précédente.*

Délégations du Président aux VP - commissions et composition :

M Eric DUBOUCHET présente le dossier.
Il commence par présenter les différentes commissions puis leur composition.
Il rappelle l'importance aux titulaires de contacter les suppléants en cas de besoin.
M Eric DUBOUCHET, suite à une question de M Pierre ASTOR, précise qu'il n'y a pas de priorités particulières. Les Vice-Présidents piloteront selon leurs compétences. M Pierre ASTOR indique que souvent, au fil du temps, la présence des conseillers s'érode. Il mentionne que le formalisme n'empêche pas la souplesse. M Eric DUBOUCHET lui répond que le formalisme est nécessaire et que certains pourront néanmoins se rajouter. Il fait lecture des personnes proposées pour siéger en commission. M Arthur LIOGIER dit qu'il est normal que des conseillers communautaires puissent siéger en commission, même s'ils sont dans la minorité dans leur commune.

➢ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :*

- ***prend acte*** *des délégations proposées aux Vice-Présidents ;*
- ***approuve*** *la création de 4 commissions ;*
- ***approuve*** *la proposition de composition (délégués titulaires et suppléants par commune) pour chacune de ces commissions.*

Indemnité du Président, des Vice-présidents et de la Conseillère déléguée au Bureau

M Eric DUBOUCHET présente le dossier.
Il indique que le Président ne souhaite pas bénéficier du plafond de ses indemnités.
M Pierre ASTOR demande s'il pourrait être fixé un forfait annuel de participation aux frais de déplacements par exemple. M Arthur LIOGIER indique qu'en cas d'une mission particulière, en dehors du territoire, cela pourrait se regarder.

➢ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

- ***approuve*** *la répartition proposée de l'enveloppe totale ;*

- ***autorise*** *le Président à signer les arrêtés correspondants relatifs aux délégations aux Vice-présidents et à la conseillère déléguée :*

- le Président : 1 757.25 € brut

- chacun des 8 Vice-Présidents : 742 € brut

- 1 conseillère déléguée au Bureau : 246.63 € brut

Représentation dans les différents organismes extérieurs

M Arthur LIOGIER présente le dossier.

- *Le Conseil Communautaire* ***approuve*** *les propositions des représentants de la CCDS dans les différents organismes extérieurs et charge M le Président de notifier ces désignations aux-dits organismes.*

Membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de la Commission pour les délégations de services publics

M Arthur LIOGIER présente le dossier.

- *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité* ***approuve*** *les nominations pour la CAO et pour la commission de DSP :*
  - *membres titulaires : Elisabeth Ouillon Pellissier, Nadine Dufour, Eric Dubouchet, Huguette Liogier, Marie Paule Gamond*
  - *membres suppléants : Gérard Malaqui, Jean-Paul Aulagnier, Jean-Pierre Chapuis, Patricia Goudard, Louis Chaudier*

Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

M Arthur LIOGIER présente le dossier.

- *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :*

*- **valide** le nombre de 2 représentants par commune à la CLECT ;*

*- **charge** le Président de solliciter les délibérations communales relatives aux désignations correspondantes.*

Pacte de gouvernance suite à la loi 2019-1461 du 27/12/2019

M Arthur LIOGIER présente le dossier.

- *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,* ***décide de ne pas*** *établir de pacte de gouvernance.*

Composition du Comité Social Territorial (CST)

M Arthur LIOGIER présente le dossier.

- Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **approuve** :

- l'institution d'un Comité Social Territorial (CST) pour le nouveau mandat ;
- la fixation à 3 du nombre de représentants titulaires et suppléants du personnel ;
- la fixation à 3 du nombre de représentants titulaires et suppléants de l'employeur.

ZA Bouillou : extension de la société AMV MECA

Mme Elisabeth OUILLON-PELISSIER présente le dossier.

M Jean-Pierre AULAGNIER indique que le terrain est un peu en pente.

- *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :*

*- **conforte** la démarche initiée début 2026 entre la CCDS et la société AMV MECA ;*

*- **valide** un contrat de location du terrain communautaire (partie de la parcelle BI 34) à la SCI GALEMANOS ou toute société en substitution, représentée par M. DUBOY DE LAVIGERIE selon les conditions présentées ;*

*- **autorise** M. le Président ou son représentant à signer le contrat de location, ainsi que tout document se rapportant à sa mise en œuvre dans le temps.*

Vente lot ZA Marteveille à la société MGBCube
Mme Elisabeth OUILLON-PELISSIER présente le dossier.
Mme Huguette LIOGIER dit sa satisfaction et l'écho très favorable auprès des élus de Lapte.

➢ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :*

- ***cède** à la société MGB Cube, ou à toute société s'y substituant, 1 lot de la ZA Marteveille, d'une surface estimée à 5 436 m², au prix de 20 € HT/m ;*
- ***engage** l'acquisition d'une partie des parcelles D84 et D83, afin de garantir à l'entreprise des perspectives d'extension ;*
- ***autorise** M. le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette vente.*

ZA Marteveille : achat de foncier
Mme Elisabeth OUILLON-PELISSIER présente le dossier.

➢ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :*

- ***valide** l'acquisition d'une partie des parcelles D84 et D83 appartenant à M. RANCON au prix de 1.5 € HT/m² ;*
- ***prend en charge** les frais de géomètre correspondant ;*
- ***s'engage** sur une prise en charge, par la CCDS, de la gestion des eaux pluviales de l'ensemble des deux parcelles par la création d'un bassin de rétention spécifique si besoin;*
- ***autorise** M. le Président ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette acquisition et à la mise en œuvre des conditions.*

ZA Marteveille Lapte : vente d'un lot
Mme Elisabeth OUILLON-PELISSIER présente le dossier.
A la demande de M Pierre ASTOR, M Arthur LIOGIER répond que l'entreprise exerce dans le secteur de la plomberie.

➢ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :*

- ***valide** la vente à l'entreprise Court ou toute société en substitution ;*
- ***autorise** M. le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette vente.*

Association AVI43 :
Mme Elisabeth OUILLON-PELISSIER présente le dossier.
Elle indique qu'une réunion avec le Sous-préfet est prévue. M Arthur LIOGIER a proposé cette réunion qui aurait lieu en juin avec l'ensemble des intercommunalités. A une demande de M Jean-Pierre AULAGNIER, Mme Elisabeth OUILLON-PELISSIER indique que la direction est mutualisée avec l'association Meygalith. A une question de M Pierre ASTOR, Mme Elisabeth OUILLON-PELISSIER précise qu'AVI43 est en concurrence avec la ressourcerie de Bas en Basset, notamment. M Athur LIOGIER se dit confiant quant à cette proposition de 160€/tonne.

➢ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, sous couvert d'une inscription dans un plan de redressement de l'association dans le temps :*

*- **valide** une exonération de loyers de l'association, du 1er avril au 31/12/2026, avec un avenant au contrat actuel à passer ;*
*- **autorise** la signature d'un contrat de prestation, ou tout autre forme juridique, avec l'association pour la collecte des textiles usagés sur son territoire, pendant 3 an, selon certaines conditions ;*
*- **conforte** une rencontre entre les différentes parties, via l'Etat, afin de tenter de trouver des solutions pérennes collectives ;*
*- **autorise** M. le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant aux décisions précitées et à leur mise en œuvre.*

Appel à projet Plan Massif Central :
Mme Sylvie ROUSSON présente le dossier.
M Pierre ASTOR est d'accord sur le principe. Il demande si une déclinaison est prévue dans les communes. M Arthur LIOGIER précise qu'il s'agit d'obtenir le financement par l'Etat d'un poste, la politique sera définie prochainement. Mme Nadine DUFOUR indique que la CCMLM a lancé une enquête.
M Jean-Pierre CHAPUIS dit que c'est positif de continuer la démarche.

➢ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :*
*- **valide** la candidature de la Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal en tant que chef de file, à l'appel à projets « Priorités 2026 - Pôles de nature et adaptation au changement climatique » du Massif Central, dans le cadre de son partenariat avec les Communautés de communes du Haut-Lignon et des Sucs ;*
*- **valide** le dossier de candidature et le plan de financement déposé ;*
*- **approuve** le conventionnement avec l'IPAMAC en charge de l'animation du réseau des territoires Avenir Montagnes Ingénierie et Pôles de pleine nature ;*
*- **autorise** M. le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre de la démarche dans le temps.*

Marché de collecte du verre
Monsieur Eric DUBOUCHET présente le dossier.
M Jean-Paul AULAGNIER demande s'il est possible de rajouter des points de collecte.
M Eric DUBOUCHET précise qu'il faudra faire remonter les besoins, sachant qu'il n'est pas possible de mettre des colonnes verres à côté des points de collecte OM-Tri.

➢ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :*
*- **approuve** le marché à passer avec la société Guérin Logistique ;*
*- **autorise** M. le Président ou son représentant à signer le marché et tout document se rapportant à sa mise en œuvre.*

Cession de biens au SYMPTTOM :
Monsieur Eric DUBOUCHET présente le dossier.
Il précise que les biens sont totalement amortis.

➢ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :*
*- **valide** la cession à l'euro symbolique de chaque bien listé dans le PV de retour de disposition des biens,*
*- **autorise** M. le Président ou son représentant à signer le marché et tout document se rapportant à ce marché.*

Fin de séance : 20h50

A Saint Julien du Pinet, le 11 juin 2026,

Le Président,
Arthur LIOGIER

Le secrétaire de séance
Amanda GERENTES